

L'investissement socialement responsable en 2018

Les PRI sont une initiative de l'ancien secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi A. Annan. En 2005, il invita les principaux investisseurs mondiaux à développer un ensemble de principes généraux de bonne conduite orientés vers l'investissement responsable.

Les PRI se résument en six principes

PRINCIPES pour L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

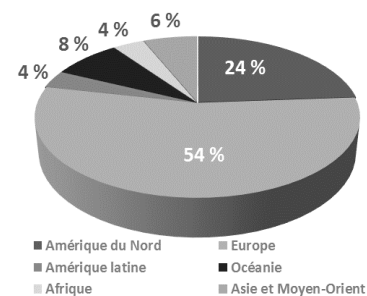
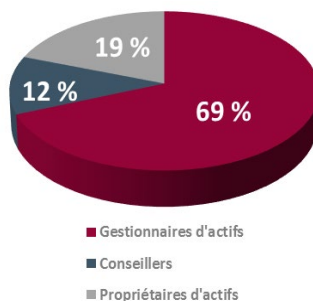
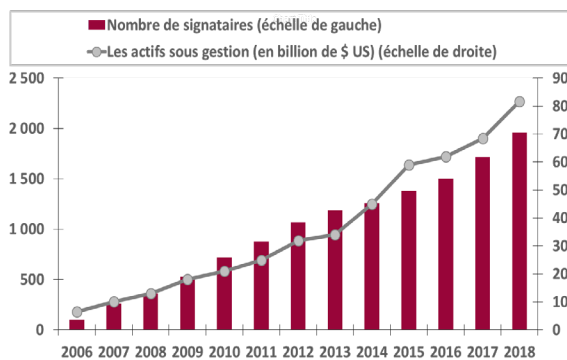
Questions
ENVIRONNEMENTALES,
SOCIALES et
GOUVERNANCE
d'entreprise

1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en **matière d'investissement**.
2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos **politiques et pratiques d'actionnaires**.
3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de **publier des informations appropriées** sur les questions ESG.
4. Nous **favoriserons l'acceptation et l'application** des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. Nous travaillerons, ensemble, pour **accroître notre efficacité** dans l'application des Principes.
6. Nous **rendrons compte**, individuellement, de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

« Les principes pour l'investissement responsable ont pour but d'aider les investisseurs institutionnels à incorporer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans le processus décisionnel d'investissement et dans les pratiques relatives aux biens, et par conséquent, à **améliorer les retours sur l'investissement de long terme des bénéficiaires**. » (Extrait de *Principes pour l'Investissement Responsable*, ONU)

L'investissement responsable dans le monde

En date du 1^{er} avril 2018, les signataires des PRI représentent 81,7 billions USD d'actifs sous gestion.



Source : Site internet UN PRI – Pour en apprendre davantage, consultez le site <https://www.unpri.org/>

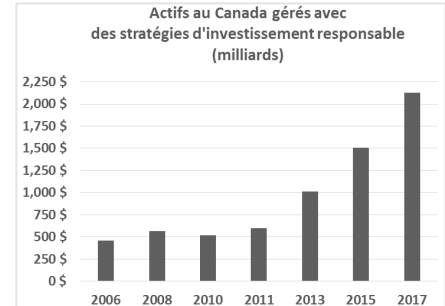
L'investissement responsable au Canada

Au 31 décembre 2017, l'investissement responsable (IR) représente :

50,6 % du secteur des placements canadiens;

41,6 % d'augmentation, depuis 2015, du capital sous gestion au Canada géré en suivant une ou plusieurs stratégies d'IR;

65 % des actifs d'IR sous gestion sont des actifs de caisses de retraite.



Source : Rapport de tendances de l'IR canadien 2018. Pour plus d'informations, consultez le site www.riacanada.ca.

4 premières motivations

des gestionnaires et propriétaires d'actifs pour tenir compte des facteurs ESG dans leurs décisions d'investissement.

1. Gérer les **risques**.
2. Améliorer les **rendements** au fil du temps.
3. Satisfaire les demandes des **clients/bénéficiaires**.
4. Respecter leurs **obligations** fiduciaires.

4 Stratégies d'IR

les plus populaires.

1. L'**intégration ESG** : le processus d'intégration systématique des facteurs ESG dans l'analyse financière traditionnelle.
2. L'**engagement des actionnaires** : une forme d'activisme qui exploite le pouvoir des actionnaires pour améliorer les pratiques ESG de l'entreprise.
3. Le **filtrage basé sur des normes** : créer des politiques d'investissement basées sur les normes internationales telles que le Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les Principes directeurs de l'OCDE.
4. Le **filtrage négatif/l'exclusion** : l'exclusion systématique de certaines sociétés, industries ou secteurs sur la base de considérations éthiques ou de caractéristiques ESG négatives.

L'IR en action

L'**intégration ESG** peut permettre d'identifier des risques et opportunités qui ne seraient pas visibles avec l'analyse financière traditionnelle. Par ex., lorsqu'il utilise un modèle de flux de trésorerie actualisés (DCF), un analyste peut ajuster le taux d'actualisation en fonction de l'exposition d'une entreprise aux risques de pénurie d'eau.

Selon un sondage de l'IRA, la gouvernance d'entreprise, le changement climatique et la rémunération des dirigeants étaient les enjeux les plus courants adressés par l'**engagement des actionnaires**.

Les **obligations vertes**, dont le produit sert à financer des projets respectueux de l'environnement, deviennent de plus en plus populaires. Les émissions d'obligations vertes au Canada en 2017 ont dépassé toutes les autres années combinées. En juin 2018, l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (OIRPC) a émis le plus important emprunt vert au Canada, d'une valeur de 1,5 milliard de dollars.

En partie grâce aux travaux menés par la Dre Bronwyn King et ses collègues de Tobacco-Free Portfolios, de grandes institutions ont signé l'engagement de financement sans tabac (Tobacco-Free Finance Pledge) pour le **désinvestissement des compagnies de tabac**.

Source : Rapport de tendances de l'IR canadien 2018. Pour plus d'informations, consulter le site www.riacanada.ca.

PBI, signataire des PRI

À titre de signataire des principes pour l'investissement responsable, PBI Conseillers en Actuariat Itée apporte un soutien financier annuel aux PRI. À titre de fournisseurs de services-conseils en matière de régimes de retraite et de placements, nous sommes un promoteur actif des PRI. Notre engagement se veut d'abord un outil pour les membres de comités de retraite et fiduciaires qui ont une responsabilité fiduciaire à l'égard de l'administration du bien d'autrui. Nous croyons qu'en tant qu'investisseurs institutionnels, les caisses de retraite ont des objectifs de placement à long terme qui sont complémentaires à l'objectif principal des PRI.